



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale  
9 novembre 2020

Original : anglais  
Anglais et français seulement

*Conférence ministérielle africaine sur l'environnement*

**Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

**Huitième session extraordinaire**

Réunion du groupe d'experts

En ligne, 30 novembre 2020

**Ordre du jour provisoire annoté**

**I. Introduction**

1. Conformément aux articles 9 et 10 de ses statuts, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) peut se réunir en session extraordinaire entre ses sessions ordinaires. À sa réunion tenue en ligne le 28 mai 2020, le Bureau de la CMAE a recommandé d'organiser une session extraordinaire de la Conférence.
2. Conformément à cette recommandation et compte tenu de la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19), il a été décidé que la huitième session extraordinaire de la CMAE se tiendrait en ligne en novembre et décembre 2020. Le thème de la session extraordinaire est « Renforcer l'action environnementale pour une relance efficace de l'Afrique post-COVID ». La session extraordinaire comportera une réunion du groupe d'experts, le 30 novembre 2020, et une réunion ministérielle, le 4 décembre 2020.
3. Le Secrétariat a établi un ordre du jour provisoire pour la réunion du groupe d'experts de la huitième session extraordinaire, qui figure dans le document portant la cote AMCEN/SS.VIII/EGM/1.
4. Le secrétariat a diffusé une note d'information concernant la huitième session extraordinaire (AMCEN/SS.VIII/INF/1). Une liste complète des documents établis pour la session figure dans l'annexe I du présent document.

**II. Objectifs et aperçu général de la huitième session extraordinaire**

5. À sa session extraordinaire, la Conférence examinera les principales questions qu'il est prévu d'examiner à la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra en ligne en février 2021, et conviendra de l'approche commune de l'Afrique pour sa participation à cette session de l'Assemblée. L'objectif de celle-ci est de consolider l'action environnementale dans le cadre du développement durable et de donner une impulsion en faveur d'une mise en œuvre efficace, en concordance avec les conclusions de la dix-septième session ordinaire de la CMAE, qui avait appelé à une approche axée sur l'action, accompagnée de mécanismes efficaces de mise en œuvre des politiques environnementales, afin de pleinement accomplir les objectifs de développement durable et le cadre stratégique de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.
6. La session extraordinaire sera l'occasion pour le continent de trouver un terrain d'entente en vue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra à Kunming (Chine) en 2021. Cette réunion intervient à un moment crucial, compte tenu de la pandémie de COVID-19 et de l'augmentation du nombre de zoonoses causées par la destruction sans précédent d'habitats imputable à l'activité humaine. La version définitive du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 y sera mise au point.
7. Les participants à la huitième session extraordinaire de la CMAE se pencheront par ailleurs sur les possibilités se présentant au secteur de l'environnement, compte tenu de la pandémie de COVID-19, de contribuer à remettre l'économie de la région sur la voie d'un développement à plus faibles émissions de carbone et plus respectueux de l'environnement. Il est proposé qu'un programme de relance vert pour l'Afrique soit élaboré et mis en œuvre en priorité pour contribuer au plan global

pour la relance de l'Afrique post-COVID-19. Une version préliminaire de la proposition sera examinée au cours de la réunion du groupe d'experts et de la réunion ministérielle.

8. Enfin, les experts prendront connaissance des préparatifs de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Glasgow du 1<sup>er</sup> au 12 novembre 2021, et des principaux points des négociations qui y seront menées.

9. Le groupe d'experts portera les questions susmentionnées à l'attention des ministres, aux fins d'examen. Les ministres devraient adopter une déclaration et des messages clés reflétant leurs débats au titre des différents points de l'ordre du jour.

### **III. Points de l'ordre du jour provisoire**

#### **Point 1**

##### **Ouverture de la réunion**

10. La réunion du groupe d'experts sera présidée par le représentant du Président de la CMAE, le Ministre sud-africain de l'environnement, des forêts et de la pêche, tandis que le représentant du Vice-Président de la Conférence (Sénégal) exercera les fonctions de Rapporteur.

11. Le Bureau de la Conférence comprend actuellement les membres suivants :

- a) Président : Afrique du Sud ;
- b) Vice-Présidents : Algérie, République démocratique du Congo et Soudan ;
- c) Vice-Président et Rapporteur : Sénégal.

12. Le représentant du Président de la CMAE prononcera une allocution d'ouverture. Des représentant(e)s du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), en sa qualité de secrétariat de la CMAE, et de la Commission de l'Union africaine prononceront également des remarques liminaires.

#### **Point 2**

##### **Questions d'organisation**

###### **a) Adoption de l'ordre du jour**

13. Le groupe d'experts sera saisi de l'ordre du jour provisoire (AMCEN/SS.VIII/EGM/1), pour examen et adoption.

###### **b) Organisation des travaux**

14. Le groupe d'experts sera saisi du programme de travail de la réunion, qui figure dans l'annexe II au présent document, pour examen et adoption.

#### **Point 3**

##### **Introduction et aperçu général des objectifs de la réunion**

15. Un(e) représentant(e) du secrétariat présentera l'introduction et les objectifs et les modalités de travail de la réunion.

#### **Point 4**

##### **Participation de l'Afrique à la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement**

16. La cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, la plus haute instance mondiale de décision en matière d'environnement, se tiendra sous le thème général de « Renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable ». Ce thème appelle à renforcer les mesures de protection et de remise en état de la nature et à adopter les solutions naturelles nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable dans leurs trois dimensions complémentaires (sociale, économique et environnementale).

17. Toutefois, de même que la pandémie de COVID-19 a entraîné le report ou l'annulation de plusieurs réunions et négociations mondiales, l'impact qu'elle continue d'avoir risque d'affecter la convocation de l'Assemblée pour l'environnement. Par conséquent, il a été proposé que la cinquième session de l'Assemblée se tienne selon une approche en deux temps, qui permettrait d'organiser une première partie en ligne en février 2021, pour traiter les questions administratives et budgétaires urgentes indispensables à la continuité des activités du PNUE, suivie d'une reprise de la session en 2022, pour examiner les questions de fond.
18. La huitième session extraordinaire de la CMAE sera l'occasion pour les pays d'Afrique de convenir d'une approche commune pour les questions qui seront examinées par l'Assemblée pour l'environnement à sa session en ligne, en février 2021.
19. Un(e) représentant(e) du Bureau des affaires de gouvernance du PNUE présentera la feuille de route et la structure de la première partie de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement. Un(e) représentant(e) de l'équipe technique du Corps diplomatique africain présentera un bref exposé sur les progrès réalisés du point de vue des préparatifs de la session en ligne de l'Assemblée pour l'environnement ainsi que les messages clés. On trouvera des informations supplémentaires relatives à ce point de l'ordre du jour dans le document AMCEN/SS.VIII/3.

## Point 5

### **Exposé sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les préparatifs de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique**

20. La quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique prévue en 2021 devrait aborder un certain nombre de questions relatives à la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles. Il est également prévu que soit prise la décision finale sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ainsi que des décisions sur des sujets connexes, notamment le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources.
21. Destiné à consolider les acquis du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique, le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 définit un plan ambitieux pour mettre en œuvre une action de grande envergure visant à transformer la relation de la société avec la biodiversité et à faire en sorte que, d'ici 2050, se concrétise la vision commune de vie en harmonie avec la nature.
22. La Présidente du Groupe africain de négociateurs sur la biodiversité présentera brièvement les préparatifs de la région à ce jour, en indiquant les priorités de l'Afrique et en soulignant les points de vue et perspectives du continent concernant le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Elle présentera également le projet de messages clés qui sera examiné par le groupe d'experts en vue de le soumettre à la réunion ministérielle.

## Point 6

### **Examen du projet de programme de relance vert pour l'Afrique**

23. La pandémie de COVID-19 a révélé et exacerbé les défis économiques, sociétaux et environnementaux se posant dans le monde entier et plus particulièrement en Afrique. Cependant, les efforts de relèvement dans le sillage de la pandémie offrent une occasion sans précédent de remettre l'économie mondiale sur la voie d'un développement à plus faibles émissions de carbone et plus respectueux de l'environnement.
24. Conscient que la gestion des conséquences du virus exige une réponse environnementale solide, le Bureau de la CMAE a réfléchi à la façon dont le secteur environnemental peut le mieux répondre à la pandémie et a proposé d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de relance vert pour l'Afrique, à titre de contribution au relèvement du continent après cette pandémie.
25. Ce programme de relance vert visera à renforcer l'ambition et stimuler la mise en œuvre sur le continent africain des programmes environnementaux et de développement durable existants, au moyen d'une consolidation de la mobilisation des ressources, de l'assistance technique, du renforcement des capacités, et d'une amélioration de la coordination et de la coopération sous l'égide du programme.
26. Le secrétariat fera une brève présentation du programme proposé, dont un résumé figure dans le document AMCEN/SS.VIII/4.

## **Point 7**

### **Exposé sur les préparatifs de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

27. La vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui devait initialement avoir lieu à Glasgow, en Écosse, du 9 au 19 novembre 2020, a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19. Il est maintenant prévu qu'elle se tienne dans la même ville du 1<sup>er</sup> au 12 novembre 2021.

28. Dans l'intervalle, une série de manifestations en ligne ont donné aux Parties et aux autres parties prenantes la possibilité de continuer à échanger des points de vue et des informations, afin de préserver la dynamique du processus de la Convention-cadre et de mettre en valeur les progrès de l'action climatique dans les circonstances exceptionnelles auxquelles le monde est actuellement confronté. Outre plusieurs réunions techniques organisées par le secrétariat de la Convention, des manifestations politiques clés ont eu lieu cette année, notamment le dialogue de Petersberg sur le climat et le forum Placencia Ambition.

29. Le Groupe africain de négociateurs sur les changements climatiques présentera brièvement les préparatifs à ce jour, en soulignant les questions de négociation intéressant l'Afrique et les messages clés que le groupe d'experts examinera en vue de la réunion ministérielle.

## **Point 8**

### **Élaboration du projet de déclaration et des principaux messages pour examen par les ministres à la réunion ministérielle**

30. Un(e) représentant(e) du secrétariat présentera un aperçu du projet de déclaration et des messages clés qui seront communiqués aux ministres et demandera qu'ils soient examinés aux fins d'approbation sous la direction du Président de la réunion du groupe d'experts.

## **Point 9**

### **Questions diverses**

31. Il sera pris note des questions importantes pertinentes non inscrites à l'ordre du jour.

## **Point 10**

### **Clôture de la réunion**

32. Le Président invitera les représentants du Bureau régional du PNUE pour l'Afrique et de la Commission de l'Union africaine à formuler des observations finales et prononcera ensuite la clôture de la réunion.

## Annexe I

### Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Document</i>
<b>Documents de travail</b>	
AMCEN/SS.VIII/EGM/1	Ordre du jour provisoire de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/SS.VIII/EGM/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/SS.VIII/1	Ordre du jour provisoire de la réunion ministérielle
AMCEN/SS.VIII/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté de la réunion ministérielle
AMCEN/SS.VIII/3	Participation de l'Afrique à la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
AMCEN/SS.VIII/4	Résumé du programme de relance vert pour l'Afrique
<b>Document de référence</b>	
AMCEN/17/9	Rapport de la réunion ministérielle de la dix-septième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
<b>Document d'information</b>	
AMCEN/SS.VIII/INF/1	Note d'information concernant la huitième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

## Annexe II

### Programme de travail de la réunion du groupe d'experts

Lundi 30 novembre 2020

<i>Heure*</i>	<i>Description</i>
12 heures – 12 h 30	<b>Point 1</b> : cérémonie d'ouverture
12 h 30 – 12 h 45	<b>Point 2</b> : questions d'organisation Point 2 a) : adoption de l'ordre du jour Point 2 b) : organisation des travaux
12 h 45 – 13 heures	<b>Point 3</b> : introduction et aperçu général des objectifs de la réunion
13 heures – 13 h 45	<b>Point 4</b> : participation de l'Afrique à la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE
13 h 45 – 14 h 15	<i>Pause</i>
14 h 15 – 15 h 15	<b>Point 5</b> : exposé sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les préparatifs de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.
15 h 15 – 16 h 15	<b>Point 6</b> : examen du projet de programme de relance vert pour l'Afrique
16 h 15 – 16 h 45	<i>Pause</i>
16 h 45 – 17 h 30	<b>Point 7</b> : exposé sur les préparatifs de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
17 h 30 – 18 h 30	<b>Point 8</b> : élaboration du projet de déclaration et des principaux messages pour examen par les ministres à la réunion ministérielle
18 h 30 – 18 h 45	<b>Point 9</b> : questions diverses
18 h 45 – 19 heures	<b>Point 10</b> : clôture de la réunion

\* Heure de Nairobi (TU+3)